

**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE MONTBRISON**

**COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL
Séance du 29 août 2022**

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	09

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt-neuf août à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le vingt-cinq août deux-mille-vingt-deux s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT

Absents excusés : Florian LARUE, Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

• **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 juillet 2022**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. **Délibération pour la « Convention avec Chalain d'Uzore pour l'adhésion du CNAS pour Anthony LEVET »**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention à passer entre les communes de MORNAND-EN-FOREZ et CHALAIN D'UZORE concernant le Comité National d'Action Social (CNAS), pour l'agent technique travaillant à 20 heures sur la commune de MORNAND- EN- FOREZ et 16 heures sur la commune de CHALAIN D'UZORE.

Madame le Maire propose que la participation se fasse au prorata du nombre d'heures travaillées.
La commune de Chalain-D'Uzore règlera tous les frais et facturera la participation financière à la commune.

Elle demande à l'assemblée de délibérer.

Après discussion,

Le conseil Municipal, considérant que la proratisation sera ainsi bénéfique aux deux communes, approuve le projet de convention présentée et autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

2. **Délibération sur le « règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés pour notre territoire. »**
Considérant que Loire Forez Agglomération souhaite garantir un service public de qualité ;
Considérant qu'il faut assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte et du traitement des déchets ;
Considérant qu'il est nécessaire de sensibiliser les citoyens à la nécessité de valoriser au maximum les déchets produits ;
Considérant qu'il faut informer les usagers sur les différents services et équipements mis à leur disposition à cet effet ;
Considérant dans ces conditions, qu'il est impératif de rappeler les obligations de chacun en matière de traitement des déchets et de définir un dispositif de sanction des abus et infractions ;

5. Travaux église

Madame le Maire explique que suite à l'intervention du 30 juin 2022 à l'église, par Monsieur Michel Tardy de la société MT Electric service, pour des problèmes de disjonction du compteur électrique, il a envoyé un devis pour la remise en état des fusibles porcelaine avec fil de plomb.

Le devis comprendrait :

- Suppression de la boîte de dérivation
- Suppression des 2 porte-fusibles en porcelaine
- Fourniture, pose et raccordement d'un tableau avec interrupteur,
- 40A différentiel 30mA et 2 disjoncteurs en remplacement des fusibles porcelaine
- Reprise et câblage pour éviter de voir des fils non protégés

Pour un montant de 326,70 HT soit 392,04 € TTC

Madame le Maire demande l'avis du conseil.

Le conseil municipal approuve les travaux. Le devis sera accepté.

6. Acquisition des parcelles pour le projet centre bourg

Le géomètre a procédé au bornage des parcelles, cédées gracieusement par Mme et M. OTTO, le Syndicat du Vizézy, M. MARCELIER et la SCI DACO, Madame le Maire les remercie vivement. Suite au nouveau bornage, le géomètre va envoyer le nouveau plan cadastral qui sera à signer par les propriétaires. Ensuite, Madame le Maire prendra rendez-vous avec le notaire afin de faire établir et signer les actes notariés.

7. SIRP- personnel 2022-2023

Pour la rentrée 2022-2023, le SIRP a recruté :

- Perlène MARTIN qui sera en contrat d'apprentissage en CAP « Accompagnement Educatif Petite Enfance » en alternance avec le lycée du Puit de l'Aune
- Frédérique OTTAVIANO en contrat PEC de 9 mois.
- Françoise PRESLES aura un nouveau contrat CDD du 31 août 2022 au 11 juillet 2023.

L'équipe sera complétée de Marie-Pierre GUILLOT toujours en contrat à la mairie de Mornand pour la cantine et de Véronique DAMAS qui reprend son poste après une longue maladie, en contrat à la mairie de Magneux, pour l'aide dans les classes et la garderie.

L'effectif est de 88 élèves : 33 sont scolarisés à Mornand et 55 à Magneux.

Les élèves sont répartis dans les 5 classes :

A l'école de Mornand

CE2 -CM1 (16 élèves) avec Mickaël Caron

CM1- CM2 (17 élèves) avec Florence Noailly et Madame Crozet le vendredi

A l'école de Magneux

PS-MS (20 élèves) avec Pascale Thibal

GS-CP (17 élèves) avec Nina Bonnafous

CP-CE1 (18 élèves) avec Nathalie Merle et Madame Muller

Pendant les vacances, l'employé communal, Anthony LEVET a effectué des travaux à l'école :

- Nettoyage du mur vers la cantine,
- Peinture des radiateurs écaillée et de la montée d'escalier

Le radiateur dans les toilettes a été condamné suite à une fuite.

8. Préparation Téléthon

Le téléthon aura lieu les 9 et 10 décembre 2022. Pour l'organiser, une réunion aura lieu le lundi 19 septembre 2022 à 20 h à la salle des fêtes. Les associations (Comité des fêtes, Ma Petite Ecole, les Anciens Combattants, Amitié et Joie de vivre, les jeunes agriculteurs, ASCM foot...) et les mairies voisines seront invitées et tous les bénévoles sont les bienvenus.

Le conseil souhaite organiser un lâcher de ballons le vendredi 9 décembre 2022 avec les enfants de l'école et le 10 décembre 2022 une marche avec un repas à la MFR. Ils souhaiteraient aussi faire intervenir des chorales à l'église, le samedi d'avant, le 3 décembre 2022.

Tous ces points seront abordés lors de la réunion.